Ecrit par l'imam
Muhammad Ibn Soulayman At-Tamimi

AN-NASSIHA
ÉDITIONS

بسم الله الرحمن الرحيم

L'Islam est la soumission à Allah par l'Unicité, la sujétion à Lui par l'obéissance et le désaveu du polythéisme et ses adeptes. Il a 3 degrés : l'Islam, la Foi et la Bienfaisance. Et chacun de ces degrés a des piliers.

Les piliers de l'Islam sont au nombre de 5 : l'attestation qu'il n'y a pas de dieu [en droit d'être adoré] sauf Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah, l'accomplissement de la prière, l'acquittement de l'aumône, le jeûne de Ramadan et le pèlerinage de la maison sacrée d'Allah.

La preuve de l'attestation est la parole d'Allah :

﴿شَهِدَ اللَّهُ أَنَّهُ لَا إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ وَالْمَلَائِكَةُ وَأُولُو الْعِلْمِ قَائِمًا بِالْقِسْطِ لَا إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ﴾

« Allah atteste, ainsi que les Anges et les doués de science, qu'il n'y a pas de dieu [en droit d'être adoré] à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de dieu [en droit d'être adoré] à part Lui, le Puissant, le Sage ! » [ali 'Imran : 18]

Son sens est : nul n'est en droit d'être adoré sauf Allah. La parole « Il n'y a pas de dieu (*la ilaha*) » rejette tout ce qui est adoré en dehors d'Allah. Et la parole « sauf Allah (*ill Allah*) » affirme que l'adoration est à Allah Seul.

Il n'a pas d'associé dans Son adoration, de la même manière qu'Il n'a pas d'associé dans Sa royauté.

Son explication est dans la parole d'Allah :

﴿وَإِذْ قَالَ إِبْرَاهِيمُ لِأَبِيهِ وَقَوْمِهِ إِنَّنِي بَرَاءٌ مِّمَّا تَعْبُدُونَ * إِلَّا الَّذِي فَطَرَنِي فَإِنَّهُ سَيَهْدِينِ * وَجَعَلَهَا كَلِمَةً بَاقِيَةً فِي عَقِبِهِ لَعَلَّهُمْ يَرْجِعُونَ﴾

« Et lorsque Ibrahim dit à son père et à son peuple : Je désavoue totalement ce que vous adorez, à l'exception de Celui qui m'a créé, car c'est Lui en vérité qui me guidera. Et il en fit une parole qui devait se perpétuer parmi sa descendance. Peut-être reviendront-ils ? » [az-zoukhrouf : 26 à 28] Et Sa parole :

﴿قُلْ يَا أَهْلَ الْكِتَابِ تَعَالَوْا إِلَىٰ كَلِمَةٍ سَوَاءٍ بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمْ أَلَّا نَعْبُدَ إِلَّا اللَّهَ وَلَا نُشْرِكَ بِهِ شَيْئًا وَلَا يَتَّخِذَ بَعْضُنَا بَعْضًا أَرْبَابًا مِّن دُونِ اللَّهِ فَإِن تَوَلَّوْا فَقُولُوا اشْهَدُوا بِأَنَّا مُسْلِمُونَ﴾

« Dis : Ô gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous : que nous n'adorions qu'Allah, sans rien Lui associer, et que nous ne nous prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors d'Allah. Puis, s'ils tournent le dos, dites : Soyez témoins que nous, nous sommes soumis » [ali 'Imran : 64]

La preuve de l'attestation que Muhammad est le Messager d'Allah ﷺ est la parole d'Allah :

﴿لَقَدْ جَاءَكُمْ رَسُولٌ مِّنْ أَنفُسِكُمْ عَزِيزٌ عَلَيْهِ مَا عَنِتُّمْ حَرِيصٌ عَلَيْكُم بِالْمُؤْمِنِينَ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ﴾

« Certes, un Messager pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est

plein de sollicitude pour vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants. » [at-tawba : 128]

Le fait d'attester que Muhammad est le Messager d'Allah signifie : obéir à ses ordres, croire en ce dont il a informé, s'éloigner de ce qu'il a interdit et réprimandé et n'adorer Allah que de la façon qu'il a légiférée.

La preuve de la prière, l'aumône et l'explication de l'Unicité est la parole d'Allah :

﴿وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ حُنَفَاءَ وَيُقِيمُوا الصَّلَاةَ وَيُؤْتُوا الزَّكَاةَ وَذَٰلِكَ دِينُ الْقَيِّمَةِ﴾

« Il ne leur a été ordonné, que d'adorer Allah, en Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la prière et d'acquitter l'aumône. Cela est la religion de droiture » [al-bayyina : 5]

La preuve du jeûne est la parole d'Allah :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا كُتِبَ عَلَيْكُمُ الصِّيَامُ كَمَا كُتِبَ عَلَى الَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ﴾

« Ô vous qui croyez ! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi vous atteindrez la piété » [al-baqara : 183]

La preuve du pèlerinage est la parole d'Allah :

﴿وَلِلَّهِ عَلَى النَّاسِ حِجُّ الْبَيْتِ مَنِ اسْتَطَاعَ إِلَيْهِ سَبِيلًا﴾

« C'est un devoir envers Allah pour les gens qui en ont les capacités, d'aller faire le pèlerinage de la Maison. » [ali 'Imran : 97]

Le deuxième degré est la Foi qui comprend plus de 70 branches. La plus haute est la parole : il n'y a pas de dieu [en droit d'être adoré] sauf Allah. La plus basse est d'ôter toute chose nuisible de la route. Et la pudeur est une branche de la foi.

Ses piliers sont au nombre de 6 : c'est que tu crois en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses Messagers, au Jour dernier et que tu crois au destin qu'il soit bon ou mauvais.

La preuve de ces 6 piliers est la parole d'Allah :

﴿لَيْسَ الْبِرَّ أَن تُوَلُّوا وُجُوهَكُمْ قِبَلَ الْمَشْرِقِ وَالْمَغْرِبِ وَلَٰكِنَّ الْبِرَّ مَنْ آمَنَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَالْمَلَائِكَةِ وَالْكِتَابِ وَالنَّبِيِّينَ﴾

« La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes » [al-baqara : 177]

Et la preuve du destin est la parole d'Allah :

﴿إِنَّا كُلَّ شَيْءٍ خَلَقْنَاهُ بِقَدَرٍ﴾

« Nous avons créé toute chose avec mesure » [al-qamar : 49]

Le troisième degré est la bienfaisance qui n'a qu'un seul pilier. C'est que tu adores Allah comme si tu Le voyais, et si tu ne Le vois pas, Lui certes te voit.

La preuve est la parole d'Allah :

﴿إِنَّ اللَّهَ مَعَ الَّذِينَ اتَّقَوا وَّالَّذِينَ هُم مُّحْسِنُونَ﴾

« Allah est certes avec ceux qui sont pieux et ceux qui sont bienfaisants » [an-nahl : 128] Et Sa parole :

﴿وَتَوَكَّلْ عَلَى الْعَزِيزِ الرَّحِيمِ * الَّذِي يَرَاكَ حِينَ تَقُومُ * وَتَقَلُّبَكَ فِي السَّاجِدِينَ * إِنَّهُ هُوَ السَّمِيعُ الْعَلِيمُ﴾

« Et place ta confiance dans le Tout Puissant, le Très Miséricordieux, qui te voit quand tu te lèves, et (voit) tes gestes parmi ceux qui se prosternent. C'est Lui vraiment, Celui qui entend et qui sait tout » [ash-shou'ara : 217 à 220] Et Sa parole :

﴿وَمَا تَكُونُ فِي شَأْنٍ وَمَا تَتْلُو مِنْهُ مِن قُرْآنٍ وَلَا تَعْمَلُونَ مِنْ عَمَلٍ إِلَّا كُنَّا عَلَيْكُمْ شُهُودًا إِذْ تُفِيضُونَ فِيهِ﴾

« Tu ne te trouveras dans aucune situation, tu ne réciteras aucun passage du Coran et vous n'accomplirez aucun acte sans que Nous soyons témoins au moment où vous l'accomplissez » [Younous : 61]

La preuve [de tout ce qui précède] tirée de la Sunna est le célèbre hadith Jibril, d'après Omar ibn Al-Khattab [Rapporté par Muslim (8)].

Référence : Les trois principes fondamentaux